

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2021- 094 DU 10 MARS 2021**

portant nomination des membres de la Cellule nationale de traitement des informations financières.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2018-17 du 25 juillet 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2020-25 du 02 septembre 2020 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 mars 2021,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres de la Cellule nationale de traitement des informations financières dans les fonctions ci-après :

Président

monsieur **Célestin A. KPONNON**

Secrétaire général

monsieur **Serge F. G. HOUEDANOU**

Haut fonctionnaire de l'administration des Finances

monsieur **Comlan M. AKONDE**

Magistrat

monsieur **Norbert KIMPLY AGASSOUNON**

Haut fonctionnaire de police

madame **Chimène LOUGBEGNON BOSSA**

Inspecteur des Douanes, chargé d'enquêtes

monsieur **Antoine GBENOU**

Officier de police judiciaire, chargé d'enquêtes

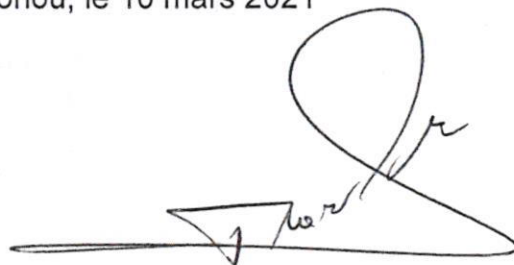
monsieur **Jules Gauthier S. HODONOU.**

## Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2021

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 23 ; SGG 4 ; INTERESSES 7 ; JORB 1.